



2024 DSOL 15 : Subventions (66 500 euros) à 7 associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité parisienne a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité de son action. L'autisme constitue l'un des axes forts de la politique parisienne en faveur du handicap. La collectivité s'engage notamment à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique ; à renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures de parcours des jeunes, notamment par la création de dispositifs innovants. Elle s'engage également à mettre en œuvre la « réponse accompagnée pour tous » et les plans d'accompagnement globaux (PAG).

Dans ce contexte, la collectivité parisienne soutient les initiatives associatives visant à accompagner les personnes avec autisme et leurs familles.

A ce titre, le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 66 500 euros à 7 associations qui œuvrent dans le champ de l'autisme.

L'association **Apte- Autisme et Piano, Thérapie Educative (APTE)** a pour objet l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès de personnes porteuses de troubles du spectre autistique. Cette pratique développe certaines formes de communication et constitue un ancrage important dans la vie des jeunes bénéficiant du projet. Depuis plus de 10 ans, l'association anime un lieu dans le 14^e arrondissement, dédié à **l'enseignement du piano** pour les personnes autistes. Une soixantaine de jeunes autistes suivent ces ateliers. L'association utilise une méthode d'apprentissage spécialement mise au point : la méthode DOLCE. Depuis 2021, APTE a mis en place une convention avec le conservatoire du 14^e qui a permis de former deux professeuses à la pédagogie DOLCE pour accueillir en inclusion des enfants en situation de handicap dans le cadre d'ateliers où le suivi pédagogique est assuré par APTE. L'association souhaite ouvrir de nouvelles classes musique dans le cadre de ce partenariat.

Parallèlement, l'association a ouvert, depuis 2020, un pôle « **danse- autisme** » afin de proposer des cours de hip-hop et danse moderne aux personnes autistes de tout âge. Cette activité est assurée par deux professeurs, formés à la pédagogie DOLCE, à raison de deux heures de danse, deux fois par semaine. Ces cours de danse sont menés en lien avec 4 partenaires. Une douzaine de jeunes viennent de

l'IME Notre école (15e), l'ESAT des Colombages (14e) et le CAJM des Colombages (14e). Ils sont accueillis pour les activités de danse au conservatoire du 14e, avec lequel APTE a signé une convention de partenariat pour l'usage de ces locaux. En outre, APTE intervient dans les locaux de l'IME-IMPRO Norbert Dana de l'ABPIEH (10e) pour 15 jeunes. Au total, ces activités de danse bénéficient donc à 27 jeunes artistes.

APTE propose également des activités d'éveil musical aux enfants en situation de handicap dans un second local situé 27 rue Godefroy Cavaignac dans le 11e arrondissement.

L'association **Apte Pôle Répit (APR)**, également située dans le 14e arrondissement, poursuit le travail initié par l'association Apte Autisme. Rencontrant régulièrement les familles de leurs élèves ainsi que les intervenants, les responsables de l'association ont pris conscience de la souffrance générée par ce syndrome et de la carence dans la prise en charge de personnes autistes, hors des institutions, notamment parmi les jeunes adultes. C'est ainsi que les responsables d'Apte Autisme ont décidé de créer « Apte Pôle Répit », afin d'offrir du répit aux familles. L'équipe d'APR se compose de 13 psychologues cliniciens formés aux approches d'accompagnement et de prise en charge des personnes avec autisme (ABA, Floortime, Pecs, Teacch, Montessori). Les intervenants de l'association se rendent au domicile des parents de personnes avec autisme, à raison d'un abonnement hebdomadaire minimum de 2 heures consécutives. Depuis 2020, APR a mis en service sa plateforme numérique « PRALINE » qui permet de mettre en lien les demandes des familles et les propositions des professionnels.

En 2023, 51 bénéficiaires (à hauteur de 3 heures hebdomadaires pour des enfants à partir de 4 ans et des adultes) ont bénéficié de l'appui de ces professionnels, tant pour un soutien dans les activités intellectuelles, sensorielles et motrices, que pour l'aide à la mobilité, le soutien aux relations sociales, l'aide à l'autonomie et la guidance familiale (familles issues des 13e, 14e, 18e, 19e, 20e arrondissements).

L'association organise également des rencontres avec des professionnels de l'autisme et développe plus intensément son partenariat avec le Centre de Ressources Autisme Ile-de-France (CRAIF), notamment dans le cadre d'ateliers destinés aux aidants familiaux afin de mieux vivre leur activité d'aidant. APR a aussi mis en place fin 2023 un centre de pré-diagnostic permettant aux familles parisiennes ayant des proches présentant des troubles du comportement et des apprentissages, d'avoir un diagnostic avec des psychologues cliniciens spécialisés dans la prise en charge des troubles du spectre autistique et des troubles neuro-développementaux.

L'association **B-ABA AUTISME** a pour but d'améliorer la qualité de vie des enfants avec des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et de leurs familles par le biais de différentes actions, notamment de remédiation cognitive, d'accompagnement scolaire, d'entraînement aux habiletés sociales, de formations et supervisions, d'accompagnement parental. Elle organise des activités de loisirs adaptées pour enfants TSA le mercredi après-midi. Ces ateliers se tiennent dans les locaux de l'association situés 172 rue Pelleport dans le 20^e arrondissement, mis à disposition gratuitement par la Mairie d'arrondissement. L'association propose des ateliers sport : natation (en piscine municipale), athlétisme (dans la cour de leur local) et vélo (au bois de Vincennes). Les ateliers musique ont lieu au local de l'association : temps collectifs (jeux musicaux, imitation des rythmes, danses et sons, et découverte des instruments) et temps individuels autour d'un instrument.

L'association organise également des sorties culturelles : trois sorties sont proposées à chaque période de vacances scolaires (cinéma, musée, activité ludique). Les ateliers du mercredi sont animés par des professeurs de sport adapté formé à l'ABA ayant une expérience de 10 ans auprès d'enfant TSA ; une psychologue musicothérapeute ayant une expérience de 5 ans auprès d'enfants TSA ; et des intervenants psycho-éducatifs formés et supervisés par des psychologues (22 bénévoles).

En 2023, l'association a accompagné 13 enfants entre 4 et 18 ans diagnostiqués TSA par l'hôpital Robert-Debré, domiciliés à Paris et en Seine-Saint-Denis.

L'association **F.A.M.A.** – France Association Musique Autisme a été créée en 2020 par des parents d'enfants porteurs de troubles du spectre autistique (TSA) et neuro-atypiques, ainsi que différents spécialistes du sujet. Elle a pour but le développement de l'apprentissage musical chez les personnes atteintes de TSA ou d'autres formes de handicap. Cette activité artistique permet une amélioration de l'état mental et physique des élèves et une stimulation des fonctions cognitives. L'accompagnement musical de l'enfant est travaillé de manière personnalisée et globale en faisant le lien avec la famille et avec des professionnels qui accompagnent l'enfant. Les cours ont lieu au Centre Paris Anim' Dunois dans le 13^e arrondissement. L'association intervient également dans le 14^e et le 15^e arrondissement. Les bénéficiaires de l'action (24 en 2023) sont des enfants âgés de 4 à 18 ans et de jeunes adultes, porteurs de différents troubles cognitifs et sensoriels.

En 2024, l'association souhaite poursuivre ses activités et développer deux nouveaux projets. Les élèves parisiens sont invités à jouer dans le cadre des festivités culturelles organisées en marge des Jeux Paralympiques auxquelles l'association va participer, ainsi qu'à un festival de piano à Marseille. D'autre part, une chorale composée de membres de FAMA, dont des parents des élèves handicapés, se réunit tous les mois et participera aux concerts. L'action est référencée sur la plate-forme du Centre de Ressources Autisme Ile-de-France (CRAIF).

L'association **Le Papotin – Fenêtre sur la Ville** a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles du spectre autistique et de favoriser leur inclusion. Depuis la fin des années 1990, l'association permet la parution et la distribution d'un journal « Le Papotin » entièrement réalisé par des jeunes artistes venant de plusieurs institutions spécialisées d'Ile-de-France. L'association favorise aujourd'hui une distribution sous forme numérique, la distribution « papier » étant réservée à certains numéros spéciaux. C'est un journal atypique, où se mêlent reportages, poèmes, points de vue, interviews... C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger, de parler de l'actualité, de créer des textes personnels... Tous les mercredis, le comité de rédaction du « Papotin » se réunit pour une interview publique de personnalités à la « Mission Bretonne » dans le 14^e arrondissement ou en visioconférence, ce qui a permis à des « anciens » du Papotin ayant quitté Paris de continuer le projet. Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles (théâtre, expositions, cinéma, événements sportifs, en partenariat avec le Théâtre du Rond-Point et la Maison des Métallos) ainsi que la réalisation de vidéos (interviews, reportages...). Parallèlement aux activités de production du journal, le Papotin a un programme en cours avec France 2 pour la production et la diffusion des « Rencontres du Papotin »,

interviews publiques de personnalités, permettant de faire connaître le journal et ses rédacteurs atypiques.

Ce sont 60 adolescents et jeunes adultes (dont 38 parisiens) de 13 institutions (ESAT Turbulences, Hôpital de jour Santos Dumont de Paris, IME Alternance, ISA 13...) encadrés par une vingtaine d'éducateurs, un enseignant, un bénévole et quatre stagiaires qui participent au projet.

L'association **Pro Aid Autisme**, située dans le 15^e arrondissement, œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant de troubles autistiques et apparentés, selon quatre axes :

- information et sensibilisation : organisation de rencontres, d'actions médiatiques, participation au débat scientifique et règlementaire concernant la prise en charge des personnes avec autisme ;

- création de services adaptés : contribution à la création des centres ARIA situés dans le 14^e arrondissement (trois unités de huit places mettant en œuvre la philosophie du « TEACCH Program ») ;

- orientation des personnes atteintes de troubles du spectre autistique et conseil des familles ;

- formation à la méthode TEACCH qui consiste à individualiser l'accompagnement en diversifiant les activités et les lieux d'accueil avec pour objectif une meilleure socialisation de la personne avec autisme.

L'association organise des formations à l'attention des pairs aidants et des professionnels, ainsi que des supervisions pour les équipes d'établissements parisiens accueillant des autistes (association Perce Neige, centre Aria Paris, MAS du docteur Arnaud, ISA 13...). L'association organise chaque année au moins 3 sessions de formation de 35 heures. Ces interventions constituent des références importantes pour les professionnels et les parents, permettant d'identifier les besoins de leur proche et d'être le plus autonomes possible. Chaque session regroupe environ 45 stagiaires. Les familles bénéficient d'un tarif adapté.

En 2023, sur environ 300 stagiaires accueillis les deux tiers sont des professionnels travaillant dans des établissements ou en libéral à Paris (ergothérapeutes, psychologues, orthophonistes) et un tiers sont des pairs aidants, le plus souvent des femmes s'occupant de leur enfant avec autisme.

L'association **Service Plus à la Personne** propose des services à la personne pour enfants et adultes en situation de handicap mental et d'autisme sévère n'ayant pas de prise en charge ou peu. Elle permet des temps de répit aux familles, grâce à des prises en charge individualisées avec un projet pédagogique adapté. L'association dispose d'une offre de services suffisamment large pour être en mesure d'accompagner ses adhérents de façon personnalisée et à tout moment du quotidien notamment sur des créneaux périscolaires, des gardes en soirée, des week-ends, jours fériés et vacances scolaires, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, quel que soit le niveau d'autonomie et les troubles associés.

L'association propose des aides à la vie quotidienne, des activités de loisirs, des programmes éducatifs personnalisés, des accompagnements spécifiques, des programmes éducatifs personnalisés, des aides à l'insertion professionnelle. Un programme d'ateliers suivis est aussi proposé aux bénéficiaires (théâtre, art thérapie, motricité et éveil sportif...). Depuis 2022, l'association a augmenté son volume de prestations, notamment en apportant un renfort de personnel auprès d'institutions spécialisées type IME, IMPro, FAM... sur des projets à court et moyen terme, ou en remplacement ponctuel. L'équipe est constituée de 4

permanents, 2 professionnels assurant les supervisions et 41 intervenants de terrain qui effectuent les prises en charge. L'association est aussi un espace d'accueil de stagiaires en médico-social et en stage découverte métier et assure une action de formation interne. Elle travaille en partenariat avec la MDPH, les Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) et d'autres institutions.

Le nombre d'adhérents et de prises en charge est en augmentation. L'association compte 97 adhérents franciliens, dont 59 parisiens (contre 85 adhérents franciliens, dont 44 parisiens en 2022). La très grande majorité des bénéficiaires sont des personnes avec autisme. Le volume d'activité a augmenté de 15% : près de 37 000 heures d'intervention en 2023 contre 27 500 heures en 2022.

En 2024, l'association souhaite poursuivre ces actions et développer plusieurs projets, notamment créer des antennes par département. Elle souhaite recruter et former du personnel en vue de la création d'antennes à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Compte tenu de l'intérêt des actions portées par ces associations pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, je vous propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 66 500 euros pour l'année 2024 aux 7 associations suivantes et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec deux d'entre elles :

- Apte-Autisme et Piano, Thérapie Éducative (APTE) : 6 000 euros,
- Apte Pôle Répit (APR) : 15 000 euros,
- B-ABA AUTISME : 3 500 euros,
- F.A.M.A. : 3 000 euros,
- Le Papotin – Fenêtre sur la Ville : 9 000 euros dans le cadre d'une convention 2022-2024,
- Pro Aid Autisme : 5 000 euros,
- Service Plus à la Personne : 25 000 euros dans le cadre d'une convention 2022-2024,

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris